



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 25 mai 2021

Délibération n°47-2021 : Offre de formation de 1^{er} cycle de l'IUT de Vannes pour le contrat 2022-2027.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence

Vu l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Vu l'arrêté 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu la note DGESIP du 8 mars 2021 concernant l'ouverture de mentions spécifiques

Vu la note DGESIP du 14 avril 2021 portant décalage des vagues contractuelles et des accréditations des établissements à la suite du décalage en 2024 des évaluations des établissements de la vague C

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés l'offre de formation de 1^{er} cycle de l'IUT de Vannes pour le contrat 2022-2027.

Membres en exercice : 30

Membres présents : 21

Membres représentés : 4

Suffrages exprimés : 25

- Pour : 25

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -